

*Le bois d'oeuvre*

Américains nous imposent, ce n'est pas la première tentative qu'ils font pour déstabiliser notre économie. Cela a commencé en 1982. On a eu également, en 1986, la MOU et on a aujourd'hui, en 1992, la fameuse surtaxe préliminaire de 14,48 p. 100 qui devrait, selon ce qu'on entend dire, peut-être s'appliquer de façon définitive plus tard au cours de l'année.

En 1986, lorsqu'on a mis en place la MOU, l'entente avec les Américains, les provinces canadiennes avaient partagé avec nous la responsabilité, parce que vous savez, en partant, que la gestion des forêts, la gestion des ressources naturelles est une compétence exclusive aux provinces. Évidemment, le gouvernement fédéral peut, en vertu de la Constitution, établir des traités internationaux, régler des accords internationaux, ce qu'il a fait dans le cas de la MOU, mais avec le consentement des provinces.

Les Américains prétendaient, à l'époque, que nous subventionnions de façon indue l'entreprise, ce qui «distorsionnait» le marché local américain, et nous en avons discuté avec la totalité des provinces canadiennes. Nous en étions arrivés à la conclusion qu'en imposant le tarif de 15 p. 100 que l'on gardait de ce côté-ci de la frontière, que l'on trouvait un juste milieu, parce qu'au départ, les Américains parlaient de 30 p. 100. Nous l'avons ramené à 15 p. 100. Ce que nous avons fait dans chacune des provinces canadiennes, c'est qu'il y a eu des structures mises en place, des modifications importantes, monsieur le Président, dans la façon dont on gérait la ressource naturelle, dans la façon dont on mettait en valeur la forêt. Je pense entre autres au Québec, où on a adopté une nouvelle loi sur la distribution des droits de coupe dans la forêt publique. On a augmenté ce tarif du droit de coupe imposé aux compagnies. On a mis en place des mesures beaucoup plus rigoureuses, ce qui a donné comme effet extrêmement positif, en tenant compte des 15 p. 100 qui nous étaient imposés au départ, une réduction de 15 à 3 p. 100.

Le gouvernement a décidé à un moment donné, monsieur le Président, de mettre fin à cette entente-là parce que ce que nous croyions fermement à l'époque, et ce que nous croyons toujours, qu'il n'y avait plus de distorsion créée par la façon dont le Canada gérait sa forêt et que le libre marché pouvait maintenant faire place à la concurrence, pouvait maintenant faire place à l'entrée de bois canadien sur le marché américain. De toute façon, monsieur le Président, les Américains ne nous font pas une faveur lorsqu'ils achètent le bois canadien, ils sont des demandeurs. Ce n'est pas une faveur de pays voisin, c'est parce qu'on a un bois de qualité et on a un bois qui est en quantité, et l'industrie de la construction américaine a un besoin fondamental qui varie plus ou moins entre 25 et 30 p. 100 au cours des dernières années.

Les Américains disent que l'on crée un préjudice à leur industrie en imposant ce nouveau tarif de 14,48 p. 100.

Lorsque l'on regarde les exportations au cours des dernières années, elles ont diminué. Alors, je me pose la question à savoir jusqu'à quel point on peut «distorsionner» le marché local américain, lorsque les importations canadiennes diminuent vers le marché américain. Je pense, monsieur le Président, que c'est un prétexte qui ne tient pas debout, un prétexte qui n'a pas d'allure, un prétexte sur lequel on ne peut conclure qu'à de la petite partisanerie, parce que vous savez que les Américains sont présentement en campagne électorale. À vouloir faire du protectionnisme à outrance, on en arrive à un moment donné, monsieur le Président, à créer des situations qui sont extrêmement paradoxales.

Je pense, bien entendu, à tous ceux et celles qui voudront bien, au cours de la prochaine année, dans le cas des États-Unis, vouloir se construire. En diminuant de façon substantielle les importations du bois d'oeuvre canadien vers les États-Unis, en augmentant par un tarif de 14,48 p. 100 la charge monétaire du produit, il est bien évident que c'est le consommateur qui va payer la facture en bout de ligne. Ce ne sera pas uniquement les consommateurs canadiens ou les travailleurs canadiens, mais ce sera également les consommateurs américains.

Vous savez, monsieur le Président, que l'économie américaine connaît présentement une panne sèche aussi importante que la nôtre, sinon plus importante, en terme de développement économique et en terme de relance économique. Je pense, monsieur le Président, que les Américains ont pris des décisions totalement arbitraires. Je maintiens ma position. Je maintiens également l'énoncé qu'a fait le premier ministre, que ce n'est pas de cette façon que l'on traite avec des alliés, avec des pays amis, que l'on traite avec un pays pour lequel on a signé une Entente de libre-échange, la plus globale qui existe, qui a servi de modèle dans la négociation actuelle du GATT. On ne traite pas de telle façon un allié, monsieur le Président, qui a appuyé les Américains dans plusieurs causes au cours des dernières années. On n'agit pas de cette façon, monsieur le Président, sous prétexte que pour quelques instants, pour quelques mois, on développera, dans un pays voisin, une mesure de protection plus élevée que la norme pour satisfaire des intérêts politiques.

Monsieur le Président, d'autres journées suivront les élections présidentielles; il y aura toujours des gens qui devront travailler avec les autres pays. On est assis, au GATT, avec d'autres pays également, monsieur le Président. Nous savons que si les Américains veulent faire passer la vertu, comme ils s'amuse à vouloir nous l'expliquer au niveau du GATT, on pourra leur remettre sur le nez que lorsqu'on parle de vertu, c'est bien, mais lorsqu'il faut le mettre en pratique, c'est autre chose, surtout dans le cas des Américains alors qu'ils nous imposent une taxe de 14,48 p. 100 qui n'a aucune espèce de valeur.